

Syndicat Intercommunal AILHON MERCUER d'adduction d'eau

Séance du lundi 03 octobre 2016

Membres en exercice :	<i>L'an deux mille seize et le trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Zvonimir SOKIC,</i>
4	
Présents : 5	Présents titulaires: Zvonimir SOKIC, Patrick BERRET, Andre CHABANIS, Thierry TAULEIGNE
Votants: 4	Présents suppléants : Frederic WOLFANGEL
	Excusés:
	Absents: Guillaume JORE, David COQUILLEAU, Dimitri PRAT
	Représentés :

Objet: tarifs applicables à compter d'octobre 2016 - DE_2016_009_1

Le Président rappelle que le tarif de vente du m3 d'eau n'a pas évolué depuis 3 ans et propose de l'augmenter de 1,63 à 1,68 € HT

Après avoir délibéré, le comité syndical/

- approuve à l'unanimité l'augmentation du prix de m3 d'eau à 1,68 € HT à compter de la date exécutoire de la présente décision
- Approuve le maintien à l'identique des autres tarifs figurant ci-après :

DESIGNATION	TARIFS
Le M3 d'eau	1.68
Abonnement annuel ou location compteur Ø 15	79.20
Abonnement ou location compteur Ø 20	117.00
Abonnement ou location compteur Ø 25	265.50
Abonnement ou location compteur Ø 30	288.00
Abonnement ou location compteur Ø 40	378.00
Frais d'ouverture de contrat et de mise en service	50.00
Frais d'étude et de dossier lors de la réalisation d'un nouveau branchement y compris ouverture et mise en service du branchement	100.00
Déplacement suite à impossibilité de relever le compteur (art 16)	50.00
Frais d'intervention en cas d'infraction	350 + valeur de remise en état du branchement (pièces et MO)
Remplacement compteur suite à détérioration accidentelle	50 + valeur de remise en état du branchement (pièces et MO)
Fermeture pour compteur non relevé	80.00
Frais de déplacement pour mise en place d'une bague de réduction de débit sur le branchement d'un abonné en cas de facture impayée	40.00
Courrier de relance pour facture impayée	20.00
Taux horaire pour intervention autres que celles décrites ci-dessus	30.00
Forfait intervention pour vérification après compteur	50.00

8f
SOUS-PREFECTURE DE L'ARGENTIERE
Pour les ensembles immobiliers de logements ou lotissements avec réseau d'eau interne privé et disposant d'un compteur d'individualisation pour chaque logement, le montant de l'abonnement pour

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/10/2016

007-250700291-20161003-DE_2016_009_1-DE

le compteur général collectif sera égal au montant de l'abonnement d'un compteur de diamètre 15 soit à ce jour 79.20 HT par an.

Les compteurs d'individualisation seront facturés au tarif en vigueur en fonction du diamètre.

Les tarifs sont en euros et assujettis aux taxes en vigueur.


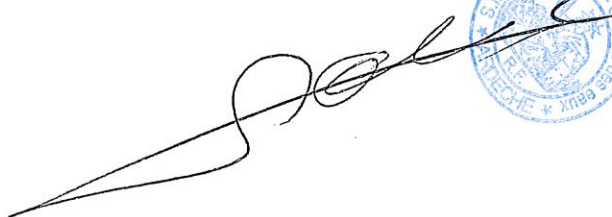
Ont signés les membres présents

Ainsi fait et délibéré en séance publique, le jour mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire par affichage et transmission en Sous-préfecture

Zvonimir SOKIC

Président



RF
SOUS - PREFECTURE DE L'ARGENTIERE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/10/2016
007-250700291-20161003-DE_2016_009_1-DE

Syndicat Intercommunal AILHON MERCUER d'adduction d'eau

Séance du lundi 03 octobre 2016

Date de la convocation: 29/09/2016

Membres en exercice : 4 *L'an deux mille seize et le trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Zvonimir SOKIC,*

Présents : 5 **Présents titulaires:** Zvonimir SOKIC, Patrick BERRET, Andre CHABANIS, Thierry TAULEIGNE

Votants: 4 **Présents suppléants :** Frederic WOLFANGEL

Excusés:

Absents: Guillaume JORE, David COQUILLEAU, Dimitri PRAT

Représentés :

Objet: ACQUISITION VEHICULE ET DECISION MODIFICATIVE - DE_2016_010_1

Le Comité syndical approuve à l'unanimité :

- l'acquisition d'un nouveau véhicule de service pour un montant TTC de 6 700 €- Ce véhicule sera renforcé par un carénage moteur et personnalisé par l logo du SIAM. Le coût total est estimé à 6 800 €.
- la décision modificative budgétaire suivante :

Virement de crédits

Investissement -Dépenses : Article : 2156 : diminution crédits de 6 800 €

Investissement- Dépenses : Article 218 : augmentation de crédits de 6 800 €

Ont signés les membres présents

Ainsi fait et délibéré en séance publique, le jour mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire par affichage et transmission en Sous-préfecture

Zvonimir SOKIC
Président



RF
SOUS - PREFECTURE DE LARGENTIERE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/10/2016
007-250700291-20161003-DE_2016_010_1-DE